

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

**Conseil du 27 juin 2022**

**Délibération n° 2022-1163**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Caluire-et-Cuire - Champagne-au-Mont-d'Or - Grigny - Lyon 2ème - Lyon 7ème - Lyon 9ème - Neuville-sur-Saône - Pierre-Bénite - Tassin-la-Demi-Lune - Vaulx-en-Velin - Vénissieux

Objet : Projet de travaux de mise en conformité des plateformes de tri des dépôts sauvages - Individualisation totale d'autorisation de programme

Service : Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Direction Amélioration du Cadre de Vie

**Rapporteur** : Madame Isabelle Petiot

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 10 juin 2022

Secrétaire élu(e) : Monsieur Matthieu Vieira

**Présents** : Mme Arthaud, M. Artigny, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mme Burillon, Mme Burrecand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Charmot, Mme Charnay, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Collomb, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dromain, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

**Absents excusés** : Mme Asti-Lapperrière (pouvoir à M. Grivel), M. Marion (pouvoir à M. Novak), Mme Fréty (pouvoir à M. Bub), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Georgel (pouvoir à Mme Popoff), M. Boumertit (pouvoir à M. Legendre), M. Corazzol (pouvoir à Mme Jannot), M. Kabalo (pouvoir à Mme Perriet-Roux), Mme Percet (pouvoir à M. Barla).

**Conseil du 27 juin 2022****Délibération n° 2022-1163**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Caluire-et-Cuire - Champagne-au-Mont-d'Or - Grigny - Lyon 2ème - Lyon 7ème - Lyon 9ème - Neuville-sur-Saône - Pierre-Bénite - Tassin-la-Demi-Lune - Vaulx-en-Velin - Vénissieux

Objet : Projet de travaux de mise en conformité des plateformes de tri des dépôts sauvages - Individualisation totale d'autorisation de programme

Service : Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Direction Amélioration du Cadre de Vie

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 juin 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Contexte**

La Métropole de Lyon a en charge la gestion des déchets ménagers et assimilés ainsi que le nettoyage des voies et espaces publics sur l'ensemble du territoire métropolitain. Pour accomplir cette mission, les services métropolitains s'appuient sur des moyens humains et mécanisés en régie (subdivisions territoriales de nettoyage) et des prestations de services réalisées par des entreprises pour collecter l'ensemble de ces déchets.

En dépit des services publics proposés par la Métropole aux habitants pour récupérer leurs déchets occasionnels (déchèteries fixes et mobiles), des dépôts sauvages de déchets sur l'espace public sont régulièrement collectés par les subdivisions de nettoyage (environ 8 000 t par an). Eu égard aux évolutions de la réglementation en matière de déchets sur cette dernière décennie, ces dépôts collectés nécessitent des actions et dispositifs de tri de plus en plus poussés.

Pour ce faire, des plateformes de tri ont été mises en place progressivement dans les subdivisions de nettoyage. Celles-ci reçoivent les déchets occasionnels collectés sur l'espace public, en vue de procéder à leur tri et à leur évacuation selon la filière de traitement adaptée à chaque flux, indépendamment des déchèteries métropolitaines.

Un diagnostic, effectué en 2020-2021, montre que ces plateformes de tri du nettoyage nécessitent une mise aux normes importante, afin de répondre aux exigences réglementaires définies selon les capacités d'accueil de déchets de chacun des sites.

La Métropole propose donc d'effectuer les travaux nécessaires à la mise en conformité des plateformes de tri présentes sur différents sites métropolitains, selon un programme pluriannuel d'investissement (2022-2024) permettant de mettre aux normes et équiper l'existant.

**II - Le projet**

Au vu des éléments préalablement exposés, le projet de mise en conformité proposé comprend, principalement, la réalisation des travaux suivants :

- la réfection des réseaux d'assainissement,
- la réfection des dalles, clôtures, portails et contrôle d'accès,
- la mise en place d'une signalétique conforme,
- la réalisation ou le réaménagement de la défense incendie du site,
- la mise en place d'équipements divers (bennes, bungalows déchets spéciaux),

sur les 11 plateformes de tri existantes :

- . Caluire-et-Cuire dépôt Strasbourg,
- . Champagne-au-Mont-d'Or dépôt centre de viabilité hivernal (CVH),
- . Grigny dépôt Chantelot,
- . Lyon 2ème dépôt Confluence,
- . Lyon 7ème dépôt Gerland,
- . Lyon 9ème dépôt Sidoine,
- . Neuville-sur-Saône dépôt CVH,
- . Pierre-Bénite dépôt CVH,
- . Tassin-la-Demi-Lune dépôt Moncelard,
- . Vénissieux dépôt Hénaff,
- . Vaulx-en-Velin dépôt Salengro.

### III - Budget prévisionnel du projet

Le projet est estimé à 1 400 000 € TTC en dépenses d'investissement.

Les différents postes de dépenses sont répartis comme suit :

- 2022 : travaux de mise en conformité à engager à hauteur de 500 000 € TTC :

- . site de Grigny : signalétique, équipements divers, défense incendie : 50 000 € TTC,
- . site de Lyon 9ème : plans topographiques des réseaux, travaux réseaux assainissement, dalle, enrobé, clôture, contrôle d'accès, signalétique, équipements divers, défense incendie : 120 000 € TTC,
- . site de Pierre-Bénite : plans topographiques des réseaux, travaux réseaux assainissement, dalle, enrobé, clôture, contrôle d'accès, signalétique, équipements divers, défense incendie : 140 000 € TTC,
- . site de Vénissieux : plans topographiques des réseaux, travaux réseaux assainissement, dalle, enrobé, clôture, contrôle d'accès, signalétique, équipements divers, défense incendie : 190 000 € TTC ;

- 2023 : travaux de mise en conformité à engager à hauteur de 700 000 € TTC :

- . site de Caluire-et-Cuire : plans topographiques des réseaux, travaux réseaux assainissement, dalle, enrobé, clôture, contrôle d'accès, signalétique, équipements divers, défense incendie : 270 000 € TTC,
- . site de Lyon 2ème : signalétique, équipements divers, défense incendie : 40 000 € TTC,
- . site de Lyon 7ème : plans topographiques des réseaux, travaux réseaux assainissement, dalle, enrobé, clôture, contrôle d'accès, signalétique, équipements divers, défense incendie : 120 000 € TTC,
- . site de Neuville-sur-Saône : plans topographiques des réseaux, travaux réseaux assainissement, dalle, enrobé, clôture, contrôle d'accès, signalétique, équipements divers, défense incendie : 200 000 € TTC,
- . site de Tassin-la-Demi-Lune : signalétique, équipements divers, défense incendie : 70 000 € TTC ;

- 2024 : travaux de mise en conformité à engager à hauteur de 200 000 € TTC :

- . site de Champagne-au-Mont-d'Or : plans topographiques des réseaux, travaux réseaux assainissement, dalle, enrobé, clôture, contrôle d'accès, signalétique, équipements divers, défense incendie : 100 000 € TTC,
- . site de Vaulx-en-Velin : plans topographiques des réseaux, travaux réseaux assainissement, dalle, enrobé, clôture, contrôle d'accès, signalétique, équipements divers, défense incendie : 100 000 € TTC.

Il est donc proposé d'individualiser une autorisation de programme d'un montant de 1 400 000 € TTC en dépenses, à la charge du budget annexe de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés du projet de mise en conformité des plateformes de tri des dépôts sauvages sur les sites des Villes de Caluire-et-Cuire, Champagne-au-Mont-d'Or, Grigny, Lyon 2ème, Lyon 7ème, Lyon 9ème, Neuville-sur-Saône, Pierre-Bénite, Tassin-la-Demi-Lune, Vénissieux et Vaulx-en-Velin ;

Vu ledit dossier ;

Le Conseil d'exploitation de la régie de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés entendu ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

### DELIBERE

**1° - Approuve** le projet de travaux de mise en conformité des plateformes de tri des dépôts sauvages sur les sites des Villes de Caluire-et-Cuire, Champagne-au-Mont-d'Or, Grigny, Lyon 2ème, Lyon 7ème, Lyon 9ème, Neuville-sur-Saône, Pierre-Bénite, Tassin-la-Demi-Lune, Vénissieux et Vaulx-en-Velin.

**2° - Décide** l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P25 - Déchets pour un montant de 1 400 000 € TTC en dépenses, à la charge du budget annexe de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 500 000 € TTC en dépenses en 2022,
- 700 000 € TTC en dépenses en 2023,
- 200 000 € TTC en dépenses en 2024,

sur l'opération n° 6P25O9725.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20220627-284850-DE-1-1 Date de télétransmission : 30 juin 2022 Date de réception préfecture : 30 juin 2022
---